

Synthèse sur la fiscalité et cotisations sociales sur les véhicules de société

Dans un contexte qui place l'énergie au centre des débats et une pression réglementaire toujours plus forte sur les véhicules thermiques, il nous semble important de reprendre de façon synthétique les dispositifs réglementaires qui encadrent les véhicules de l'entreprise.

Nous reprendrons successivement les dispositions réglementaires à l'acquisition et lors de l'utilisation des différents types de véhicules.

Un certain nombre d'abréviations sera utilisé dans cette synthèse. En voici les définitions :

- VP : véhicule particulier, soit un véhicule de tourisme destiné au transport de personnes.
- VU : véhicule utilitaire
- PTOM : Poids total en ordre de marche (Cadre G du certificat d'immatriculation)
- WLTP : Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure (case 49.4 du certificat d'immatriculation) – Taux d'émission de CO₂) – depuis 09/2017
- NEDC : New European Driving Cycle (case 49.1 du certificat d'immatriculation) – Taux d'émission de CO₂) – prédécesseur du WLTP

Bonus écologique à l'acquisition

Afin de favoriser le développement des véhicules propres, certains véhicules bénéficient d'aides à l'investissement.

Pour les voitures :

Véhicules éligibles	Coût d'acquisition	Du 01/07/22 au 31/12/22	Du 01/01/23 au 30/06/23
VP électriques (Catégorie M1 émettant 0 g CO ₂ /km)	≤ 47000 €	4000 € *	3000 € *
	> 47 000 € et ≤ 60 000 €	2 000 €	1 000 €
	> 60 000 € (véhicule à batterie)	0 €	0 €
	> 60 000 € (véhicule à hydrogène)	2 000 €	1 000 €
VP hybrides rechargeables (Catégorie M1 émettant entre 1 et 50g de CO ₂ /km et offrant une autonomie électrique supérieure à 50 kilomètres)	50 000 €	1 000 €	0 €
VUL électriques (Catégorie N1 émettant 0 g CO ₂ /km)	≤ 60 000 €	5000 € **	3000 € **
	> 60 000 €	5000 € **	2000 € **
VUL hybrides rechargeables (Catégorie N1 émettant entre 1 et 50g de CO ₂ /km et offrant une autonomie électrique supérieur à 50 kilomètres)	< 50 000 €	1 000 €	0 €

Pour les deux et trois roues à moteur électriques :

Deux-roues, trois-roues et quadricycles à moteur électrique	0 g/Km	27% sur prix du catalogue TTC remisé avec un maximum de 900 €
---	--------	---

Attention sont exclus de ce dispositif les véhicules circulant avec une batterie au plomb.

Malus à l'acquisition

A l'instar des véhicules propres, les véhicules dont les émissions de CO₂ atteignent ou dépassent 128 g /km sont soumises à un malus écologique.

Le malus est plafonné à 40 000 € (y compris la taxe sur la masse voir ci-dessous) ou encore à 50 % de la valeur TTC remisée du véhicule.

Le barème est le suivant :

Émission de CO ₂ (en g/km)	Montant du malus	Émission de CO ₂ (en g/km)	Montant du malus	Émission de CO ₂ (en g/km)	Montant du malus	Émission de CO ₂ (en g/km)	Montant du malus
128	50 €	153	1 276 €	178	6 724 €	203	20 396 €
129	75 €	154	1 386 €	179	7 086 €	204	21 171 €
130	100 €	155	1 504 €	180	7 462 €	205	21 966 €
131	125 €	156	1 629 €	181	7 851 €	206	22 781 €
132	150 €	157	1 761 €	182	8 254 €	207	23 616 €
133	170 €	158	1 901 €	183	8 671 €	208	24 472 €
134	190 €	159	2 049 €	184	9 103 €	209	25 349 €
135	210 €	160	2 205 €	185	9 550 €	210	26 247 €
136	230 €	161	2 370 €	186	10 011 €	211	27 166 €
137	240 €	162	2 544 €	187	10 488 €	212	28 107 €
138	260 €	163	2 726 €	188	10 980 €	213	29 070 €
139	280 €	164	2 918 €	189	11 488 €	214	30 056 €
140	310 €	165	3 119 €	190	12 012 €	215	31 063 €
141	330 €	166	3 331 €	191	12 552 €	216	32 094 €
142	360 €	167	3 552 €	192	13 109 €	217	33 147 €
143	400 €	168	3 784 €	193	13 682 €	218	34 224 €
144	450 €	169	4 026 €	194	14 273 €	219	35 234 €
145	540 €	170	4 279 €	195	14 881 €	220	36 447 €
146	650 €	171	4 543 €	196	15 506 €	221	37 595 €
147	740 €	172	4 818 €	197	16 149 €	222	38 767 €
148	818 €	173	5 105 €	198	16 810 €	223	39 964 €

149	898 €	174	5 404 €	199	17 490 €	224	40 000 €
150	983 €	175	5 715 €	200	18 188 €	225	
151	1 074 €	176	6 039 €	201	18 905 €	226	
152	1 172 €	177	6 375 €	202	19 641 €	227	

Les VP thermiques neufs pesant plus de 1 800 kg (PTOM) sont aussi soumis à une taxe sur la masse égale à 10 euros par kilogramme supplémentaire.

Poids en ordre de marche	Taxe sur la masse
1700 kg	0 €
1800 kg	0 €
1900 kg	1 000 €
2000 kg	2 000 €
2100 kg	3 000 €
2200 kg	4 000 €
2300 kg	5 000 €

Le malus cumulé est plafonné à 40 000 € ou encore à 50 % de la valeur TTC remise du véhicule.

Il existe des minorations pour les familles de 3 enfants et plus (Abattement de 20 g de CO₂ et de 200 kg par enfant à charge, pour les véhicules de 8 places assises et plus (Abattement de 80 g de CO₂ et de 400 kg) et pour les véhicules équipés pour fonctionner au superéthanol E85 (Abattement de 40 % sur les émissions de CO₂ si celles-ci sont inférieures à 250 g /km).

L'ex-TVS : Taxe sur les émissions de CO₂ et polluants atmosphériques

La terminologie « TVS » n'apparaît plus dans le code général des impôts depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette imposition est maintenant scindée en deux taxes différentes et payées annuellement sur la base d'année civile :

- La taxe sur les émissions de CO₂
Le barème de cette taxe est identique à celui de la 1^{ère} composante de la TVS 2021. La taxe sur les émissions de CO₂ est appliquée pour chaque véhicule particulier possédé ou par l'entreprise. En sont exonérés les véhicules utilitaires et les VP hybrides ≤ 60g WLTP ou ≤ 50g NEDC.

- La taxe sur les polluants atmosphériques
Le barème de cette taxe est identique à celui de la 2^{ème} composante de la TVS 2021. Il dépend de la date de première mise en circulation du véhicule et de sa motorisation. Les véhicules électriques et utilitaires sont exonérés.

Barème de la taxe sur les émissions de CO₂ en WLTP :

Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)	Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)	Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)	Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)	Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)	Émission de CO ₂ (en g/km)	Tarif par véhicule (en €)
21	17 €	63	50 €	105	168 €	147	500 €	189	3 043 €	231	5 036 €
22	18 €	64	51 €	106	170 €	148	518 €	190	3 116 €	232	5 081 €
23	18 €	65	52 €	107	171 €	149	551 €	191	3 190 €	233	5 150 €
24	19 €	66	53 €	108	173 €	150	600 €	192	3 264 €	234	5 218 €
25	20 €	67	54 €	109	174 €	151	664 €	193	3 300 €	235	5 288 €
26	21 €	68	54 €	110	176 €	152	730 €	194	3 374 €	236	5 334 €
27	22 €	69	55 €	111	178 €	153	769 €	195	3 410 €	237	5 404 €
28	22 €	70	56 €	112	179 €	154	847 €	196	3 448 €	238	5 474 €
29	23 €	71	57 €	113	181 €	155	899 €	197	3 485 €	239	5 521 €
30	24 €	72	58 €	1114	182 €	156	952 €	198	3 485 €	240	5 590 €
31	25 €	73	58 €	115	184 €	157	1 005 €	199	3 522 €	241	5 664 €
32	26 €	74	59 €	116	186 €	158	1 059 €	200	3 580 €	242	5 735 €
33	26 €	75	60 €	117	187 €	159	1 113 €	201	3 618 €	243	5 783 €
34	27 €	76	61 €	118	189 €	160	1 168 €	202	3 676 €	244	5 856 €
35	28 €	77	62 €	119	190 €	161	1 224 €	203	3 735 €	245	5 929 €
36	29 €	78	117 €	120	192 €	162	1 280 €	204	3 774 €	246	6 002 €
37	30 €	79	119 €	121	194 €	163	1 337 €	205	3 813 €	247	6 025 €
38	30 €	80	120 €	122	195 €	164	1 394 €	206	3 852 €	248	6 126 €
39	31 €	81	122 €	123	197 €	165	1 452 €	207	3 892 €	249	6 200 €
40	32 €	82	123 €	124	198 €	166	1 511 €	208	3 952 €	250	6 250 €
41	33 €	83	125 €	125	200 €	167	1 570 €	209	3 992 €	251	6 325 €
42	34 €	84	126 €	126	202 €	168	1 630 €	210	4 032 €	252	6 401 €
43	34 €	85	128 €	127	203 €	169	1 690 €	211	4 072 €	253	6 477 €
44	35 €	86	129 €	128	218 €	170	1 751 €	212	4 113 €	254	6 528 €
45	36 €	87	131 €	129	232 €	171	1 813 €	213	4 175 €	255	6 605 €
46	37 €	88	132 €	130	247 €	172	1 875 €	214	4 216 €	256	6 682 €
47	38 €	89	134 €	131	249 €	173	1 938 €	215	4 257 €	257	6 733 €
48	38 €	90	135 €	132	264 €	174	2 001 €	216	4 298 €	258	6 811 €
49	39 €	91	137 €	133	266 €	175	2 065 €	217	4 340 €	259	6 889 €
50	40 €	92	138 €	134	295 €	176	2 130 €	218	4 404 €	260	6 968 €
51	41 €	93	140 €	135	311 €	177	2 195 €	219	4 446 €	261	7 047 €
52	42 €	94	141 €	136	326 €	178	2 261 €	220	4 488 €	262	7 126 €
53	42 €	95	143 €	137	343 €	179	2 327 €	221	4 531 €	263	7 206 €
54	43 €	96	144 €	138	359 €	180	2 394 €	222	4 573 €	264	7 286 €
55	44 €	97	146 €	139	375 €	181	2 480 €	223	4 638 €	265	7 367 €
56	45 €	98	147 €	140	392 €	182	2 548 €	224	4 682 €	266	7 448 €
57	46 €	99	149 €	141	409 €	183	2 617 €	225	4 725 €	267	7 529 €
58	46 €	100	150 €	142	426 €	184	2 686 €	226	4 769 €	268	7 638 €
59	47 €	101	162 €	143	443 €	185	2 757 €	227	4 812 €	269	7 747 €
60	48 €	102	163 €	144	461 €	186	2 827 €	228	4 880 €		
61	49 €	103	165 €	145	479 €	187	2 899 €	229	4 294 €		
62	50 €	104	166 €	146	482 €	188	2 970 €	230	4 968 €		

Barème de la taxe sur les polluants atmosphériques :

Année de première mise en circulation	Essence et assimilés	Diesel et assimilés
A compter de 2015	20 €	40 €
De 2011 à 2014	45 €	100 €
De 2006 à 2010	45 €	300 €
De 2001 à 2005	45 €	400 €
Jusqu'au 31 décembre 2000	70 €	600 €

Véhicules et TVA

Déductibilité de la TVA en 2022	VP	VU	Motos et scooters
Sur les loyers	Non récupérable	Récupérable	Non récupérable
Sur le carburant/énergie	Essence : récupérable à 80%	Essence : récupérable à 100%	Essence : non récupérable
	Gazole : récupérable à 80%	Gazole : récupérable à 100%	-
	Electricité : récupérable à 100%	Electricité : récupérable à 100%	Electricité : récupérable à 100%
Sur les parkings	Non récupérable	Récupérable à 100% si justificatifs avec le montant HT	Non récupérable
Sur les péages	Récupérable à 100% si justificatifs avec le montant HT uniquement pour les déplacements professionnels		

Véhicules et IS

Une partie des amortissements et des loyers ne sont pas déductibles dans le calcul du résultat fiscal selon le barème ci-dessous. Cette information résulte de la comptabilité des immobilisations de l'entreprise lorsque le véhicule est acheté et des informations du loueurs pour un véhicule loué. Bien évidemment, une fois encore, l'équipement en véhicules « propres » comme les véhicules électriques et hybrides est encouragé.

Les batteries des véhicules électriques ou GPL et GNV qui ont fait l'objet d'une facturation séparée ou d'une mention distincte ne sont pas prises en compte pour les AND.

Véhicules immatriculés selon la norme NEDC		Véhicules immatriculés selon la norme WLTP	
Taux d'émissions de CO ₂ (en g/km)	Limite du prix d'acquisition TTC excluant la déduction des amortissements ou des loyers	Taux d'émissions de CO ₂ (en g/km)	Limite du prix d'acquisition TTC excluant la déduction des amortissements ou des loyers
≤ 19 g/km	30 000 €	≤ 19 g/km	30 000 €
de 20 à 59 g/km	20 300 €	de 20 à 49 g/km	20 300 €
de 60 à 135 g/km	18 300 €	de 50 à 160 g/km	18 300 €
> 135 g/km	9 900 €	> 160 g/km	9 900 €

Véhicules et avantages en nature

		Base : coût de location	Base : prix d'achat TTC remisé
Forfait annuel	Si l'employeur ne prend pas en charge le carburant à titre personnel	30% du coût global annuel (location + entretien + pneus + véhicule relais + assurance), plafonné à 9% du prix*	L'évolution ainsi obtenue est plafonnée à celle qui résulte de la règle applicable en cas de véhicule acheté soit 9% du prix d'achat TTC remisé NB : Le prix de référence est le prix d'achat TTC remisé limité à 30% du prix catalogue conseillé par le constructeur
	Si l'employeur prend en charge le carburant à titre personnel	40% du coût global annuel (location + entretien + pneus + véhicule relais + assurance) + cout global carburant utilisé à des fins professionnelles et personnelles, plafonné à 12% du prix* ou 30% du cout global annuel (location + entretien + pneus + véhicule relais + assurance) + frais réels de carburant utilisé à des fins personnelles, plafonné à 9% du prix*	L'évaluation ainsi obtenue est plafonnée à celle qui résulte de la règle applicable en cas de véhicule acheté soit 12% du prix d'achat TTC remisé NB : Le prix de référence est le prix d'achat TTC remisé limité à 30% du prix catalogue conseillé par le constructeur
Dépenses réelles	(Coût annuel de la location + assurance + pneus + véhicule relais + carburant uniquement si l'employeur prend en charge le carburant)		
	Total des kms parcourus par le véhicule annuellement		

Si le véhicule mis à disposition est électrique :

- Les frais d'électricité pris en charge par l'employeur ne rentrent pas dans le calcul de l'avantage en nature.
- Un abattement de 50 % est à effectuer sur l'AN et ce dernier est plafonné à 1 800 € par an.

Cette disposition est prévue jusqu'au 31 décembre 2022. Nous restons en attente des plafonds pour 2023.

Pour les recharges effectuées au domicile, plusieurs solutions s'offrent à l'entreprise :

- Installation d'une borne connectée chez le salarié qui permet de distinguer les consommations professionnelles et personnelles
- Remboursement forfaitaire par estimation du nombre de recharges personnelles basé sur les kilomètres privés et sur une base de 6.50 € par recharge pour un véhicule 100% électrique et 2.50 € pour un véhicule hybride. Le remboursement ne pourra s'effectuer que si l'entreprise est en possession de la facture d'électricité du collaborateur afin de justifier le prix du Kilowattheure.

Pour les recharges effectuées sur les bornes publiques, la prise en charge peut s'effectuer via une note de frais, justificatif à l'appui ou via une carte énergie sur le modèle des cartes de carburant.



Marie BAYLE

Associée, Expert-comptable

Email : mbayle@sofradec.fr

Tel : +33 (0)1 53 93 93 44

www.coffra-group.com